

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE565

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 5

À la deuxième phrase de l'alinéa 129, substituer aux mots :

« du code pénal »,

les mots :

« dudit code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.